

Commission sociale

Compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2025

1. Présentation de la nouvelle conseillère en prévention du CCHSCT

Le CCHSCT a recruté début septembre une seconde conseillère en prévention des risques qui intervient désormais aux côtés de Ghania Tabourga.

Il s'agit de Fenda Samassa qui vient se présenter aux membres de la commission sociale et leur rappeler les missions du CCHSCT, notamment en termes de conseil aux entreprises en matière de santé et sécurité au travail.

En tant que conseillère du CCHSCT, Fenda sera amenée à effectuer des visites sur les tournages des différents programmes de production audiovisuelle. Il est demandé aux membres de lui réserver le meilleur accueil, en particulier s'agissant des programmes de flux encore peu visités par le CCHSCT, du fait de l'absence d'obligation de déclaration.

Pour contacter le CCHSCT Audiovisuel :

- Ghania Tabourga 06 16 61 29 07
- Fenda Samassa 06 89 61 45 90

2. Actualité sociale

- Cotisation Thalie santé :

À partir de janvier 2026, les cotisations dues à Thalie Santé par les employeurs d'intermittents du spectacle, de pigistes de la presse écrite et de mannequins, ne seront plus appelées une fois par an via le système Agépro, mais directement intégrées à la Déclaration Sociale Nominative (DSN) mensuelle transmise par les employeurs.

L'année 2026 constituera une année de transition particulière :

-Les employeurs paieront mensuellement les cotisations 2026 via la DSN, à compter du 1er janvier ;
-Ils devront également régler, fin mars 2026 (vs mi-février habituellement), les cotisations relatives à l'année 2025, selon le processus habituel. Sur demande, les adhérents payants plus de 10K€ de cotisations pourront bénéficier d'un étalement en 2 facturations

Par ailleurs, le taux de cotisation est appelé à évoluer : le taux sur les assiettes 2025 reste inchangé à 0,32%. En revanche, il passe à 0,35% pour les assiettes 2026 puis 0,38% en 2027.

- Financement de la formation des intermittents du spectacle

Au regard des sommes déjà engagées pour l'année 2025 et des fonds disponibles, l'Afdas a été contraint de prendre la décision d'un arrêt des financements pour les projets de formation reçus à partir de 2^{nde} quinzaine d'octobre. La prise en charge de ces demandes sera décalée sur 2026.

Celles-ci seront instruites selon de nouvelles règles restant à définir par le pôle paritaire des intermittents du spectacle (instance de l'Afdas chargé de définir les règles de gestion des fonds de la formation des intermittents du spectacle). Cette instance se réunira très prochainement et définira de nouvelles règles de gestion qui seront vraisemblablement plus restrictives qu'auparavant.

- PLFSS 2026 et ticket restaurant/ASC

Dans le projet de loi de finance de la sécurité sociale qui vient d'être déposé à l'Assemblée nationale le 14 octobre dernier, il est prévu de soumettre au forfait social de 8% la part de financement par l'employeur des tickets restaurant ainsi que les financements des activités sociales et culturelles par le CSE ou l'employeur.

3. Point CCN PAV

Les sujets suivants sont actuellement traités par les partenaires sociaux dans le cadre des réunions de la CPPNI :

- Reprise des travaux sur la réécriture de la CCN PAV : les travaux portent actuellement sur le chapitre relatif au contrat de travail. L'objectif est d'actualiser la convention sur ce point et de clarifier certaines dispositions comme celle sur les contrats courts ;
- NAO : lors de la dernière réunion de la CPPNI, la CFDT a demandé à ouvrir une NAO (négociation annuelle obligatoire sur les salaires) en mettant en avant leur revendication de retrouver le même niveau de minima conventionnel sur l'ensemble des genres de programmes ;
- Négociation sur une révision de l'annexe musicien : la dernière réunion qui devait se tenir fin septembre a été annulée et pour le moment aucune nouvelle date n'a été fixée ;
- Négociation sur la rémunération des Artistes interprètes pour les œuvres audiovisuelles dont la première diffusion s'effectue sur une plateforme : les différents négociateurs (syndicats salariés, producteurs, plateformes, diffuseurs historiques) vont solliciter le ministère de la culture aux fins de désignation d'un médiateur pour faciliter les discussions dans cette négociation qui s'avère complexe.

4. Négociation sur la rémunération du réalisateur de documentaire

La dernière réunion de négociation s'est tenue le 10 octobre, sans avancée significative par rapport à la réunion précédente lors de laquelle les producteurs avaient fait une nouvelle contre-proposition globale sur l'EMR et le salaire minimum ainsi que sur l'EMD (enveloppe minimale de développement pour la rémunération du séquenceur et du scénario)

Les négociateurs ont pu constater que de nombreux points de désaccord subsistaient entre les parties sur l'ensemble de ces sujets.

La prochaine réunion de négociation se tiendra le 13 novembre.

5. Négociation au niveau multi professionnel (Fesac) : Prévoyance

Pour mémoire, un accord a été signé en 2025 pour rééquilibrer le fonds santé intermittent (financement de la complémentaire santé) avec une augmentation au 1^{er} janvier 2026 de la cotisation des employeurs au fonds santé :

- Pour les cadres : 0,81 %. (contre 0,74 % aujourd'hui)
- Pour les non-cadres : 0,77%. (contre 0,70%)

Il est également nécessaire de rééquilibrer le régime de prévoyance qui accuse des pertes récurrentes.

Pour info, rappel des taux de cotisations et du ratio P/C (prestation/cotisation) :

Année	Taux de cotisations salariés	Evolution	P/C net au 31/12/2024	Modifications du régime
2020	Cadre : 0,76% TA Non cadre : 0,22% TA		187%	100% employeur
2021	Cadre : 0,76% TA Non cadre : 0,22% TA		133%	
2022	Cadre : 1% T1 Non cadre : 0,46% T1	Cadre : +32% Non cadre : +109%	93%	Dont participation employeur : Cadre : 0,88% T1 Non Cadre : 0,34% T1
2023	Cadre : 1% T1 Non cadre : 0,46% T1		115%	
2024	Cadre : 1% T1 Non cadre : 0,46% T1		115%	
2025	Cadre : 1% T1 Non cadre : 0,46% T1			

Des négociations entre partenaires sociaux vont s'ouvrir au niveau de la Fesac en fin d'année. Le SPECT, en tant que membre de la Fesac, y participera.